



## Abus de bien sociaux et de confiance

Par **mimi6400**, le **10/01/2013** à **20:20**

Bonjour à toutes et à tous

Meilleurs vœux pour cette année 2013.

Je suis victime d'injustice et de mauvais conseils (avocats) juin 2011 j'ai fini par découvrir ou sont passés mes 17 000€ qui était sur mon compte associée. J'ai découvert que mon ( futur ex mari et associé) les a viré sur son compte de rémunération. Juste 2 mois après notre mariage. Bien sur le cabinet en comptable est complice. Comme, la société était au plus mal, et le couple aussi. J'ai contacté un avocat qui a demandé la liquidation de la société. Soit disant pour me protéger en cas de dépôt de bilan. Sauf que j'ai perdu et j'ai eu la plus lourde condamnation ( verser des dommages et intérêts 5500€, qui depuis ils arrivent à pas loin de 7000€). J'ai pris contacte avec un autre conseil qui m'a déconseillé de faire appel, et qui a demandé à étaler'( la dette) et en même temps qu'elle allait l'attaquer pour abus de bien sociaux. Après le conseil m'a dit qu'on va l'assigner pour que je récupère mon argent sur mon compte associée. Au final on m'a refusé l'étalement et mon conseil n'a rien fait de ce qu'il a dit. Sauf me faire perdre 6 mois et mal me conseiller. Car la partie adverse a saisie mon véhicule. Merci de bien vouloir m'aider avec vos conseils. Dans l'histoire j'ai perdu toutes mes économies, mon associé m'a licencié...je me sens abusée et désabusée, et perdue. Merci d'avance pour votre aide.

Par **trichat**, le **25/01/2013** à **18:39**

Bonsoir,

Je comprends que vous soyez très amère après de tels événements. Mais vous êtes tombée

sur des avocats "douteux".

Qu'en est-il aujourd'hui de cette société? Poursuit-elle son activité ou est-elle dissoute?

Vous êtes une femme, alors cherchez auprès d'associations qui défendent les droits des femmes le soutien moral et juridique dont vous avez besoin. Même si vous devez engager de nouvelles procédures pour récupérer les sommes qui étaient sur votre compte courant, y compris contre le cabinet comptable.

J'ai l'habitude de dire que les affaires de coeur ne font pas bon ménage avec les affaires sentimentales. Vous êtes un nouvel exemple. J'ai récemment répondu la même chose à une personne abusée par son mari qui est allé jusqu'à voler du matériel dans le fournil de la boulangerie!

Cordialement.